

ABONNEMENT.

Saumur: En an. 30 fr. Six mois 16 Tros mois 8

Poste:

En an. 35 fr. Six mois 18 Tros mois 10

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annales, la ligne. . . . 20 c. Réclames, — 30 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbre-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

6 Mars 1884.

Le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets une circulaire dont les termes nous font rêver.

M. Waldeck-Rousseau recommande à ces fonctionnaires une surveillance très-active sur les journaux.

Il demande en outre un rapport très-complet sur les tendances desdits journaux, sans distinction de nuance.

Au premier abord, — étant donné que le gouvernement actuel se flatte d'être le reflet de l'opinion publique, — il semble que M. Waldeck-Rousseau, membre d'un honnête cabinet, ne puisse avoir d'autre intention que de se faire mettre bien au courant des impressions de la province relativement aux actes du gouvernement.

Mais il y a, dans les bureaux de la place Beauvau, un service spécial très-important qu'on appelle le service de la presse.

C'est une véritable ruche d'abeilles qui expriment chaque jour le suc de toutes les feuilles publiées en France.

Un résumé quotidien est présenté au ministre qui doit ainsi savoir à quoi s'en tenir sur l'opinion.

Pourquoi donc la circulaire aux préfets? S'il ne s'agit pas de quelque malpropreté gouvernementale, s'il n'y a pas d'arrière-pensée derrière cette circulaire, c'est que le ministre est mal informé par les nombreux lecteurs du service de la presse.

Alors il doit supprimer ce service inutile. Nous serions bien aises qu'un député posât la question à M. Waldeck-Rousseau.

Si les intentions du ministre sont franches, il n'hésitera pas à répondre.

S'il y a une anguille sous roche, nous aurons le droit, en voyant son embarras, de condamner une circulaire à propos de laquelle commencent à se répandre les bruits les plus singuliers.

On se souvient que feu Gambetta avait projeté de s'emparer de tous les organes im-

portants de la province pour en faire des distributeurs de sa politique.

Cette entreprise de nourriture républicaine à l'usage des électeurs avait été qualifiée plaisamment: « les gaveuses opportunistes », — les électeurs étant assimilés à de simples volatiles voués à l'engraissement progressif et uniforme.

Serait-il vrai que M. Waldeck-Rousseau aurait l'intention de reprendre le projet de feu Gambetta, et que les préfets ont pour mission principale de lui signaler les journaux qu'il serait possible d'acheter?

Serait-ce pour cela que les deux millions de fonds secrets du ministère de l'intérieur sont déjà engagés pour l'exercice 1884?

Serait-ce pour cela qu'on parle de virements pour la constitution d'une caisse électorale?

Enfin, ne s'agirait-il que de préparer une vaste organisation pour les candidatures officielles?

Voilà ce que nous voudrions savoir. M. Waldeck-Rousseau et ses collègues, au lieu de suivre l'opinion, chercheraient à faire marcher la France.

Nous les avons toujours soupçonnés de manigancer des projets dans ce goût-là.

Et nous serions bien curieux de les voir, à la tribune, se débattre contre une accusation sérieusement formulée.

Chronique générale.

La commission de la Chambre chargée du projet de loi sur l'instruction primaire a repoussé à l'unanimité la motion d'ajournement demandée par M. Fallières sur la question des traitements des instituteurs.

Cette fois, c'est une grave défaite pour le gouvernement. M. Ferry ne peut plus dire qu'il est en face d'une coalition d'extrême droite et d'extrême gauche.

Le Temps reçoit de Berlin, 5 mars, la dépêche suivante:

« Je suis en mesure de vous affirmer qu'il n'existe point de traité entre l'Allemagne et la Russie. Il n'y a point de stipulations écrites entre les deux puissances. Les prétendues informations que le Standard a publiées à ce sujet ne trouvent ici aucune créance. »

D'après l'Intransigeant, toutes les lettres adressées aux soldats du Tonkin sont décachetées. Qu'on décaçhète les lettres qui viennent du Tonkin, cela se comprend, puisque l'on tient à ne pas renseigner le public sur ce qui se passe dans cette expédition. Mais le contraire n'a pas sa raison d'être.

Le conseil de guerre de Lyon a statué sur l'affaire dite des patrouilles.

Le conseil, ayant reconnu que les faits avaient été dénaturés, a prononcé l'acquiescement de tous les accusés.

On annonce de Saint-Etienne, 5 mars, que des poursuites vont être exercées contre les socialistes qui, dans le dernier meeting, ont provoqué à l'attaque de la préfecture.

D'après le Figaro, le prochain consistoire pour la préconisation de cardinaux et d'évêques aura lieu le 17 ou le 24 de ce mois.

Il n'y aura pas de cardinaux nommés pour la France, tant que le crédit de 400,000 fr. supprimé par le Parlement ne sera pas rétabli.

Trois employés du ministère de l'intérieur qui avaient été mis à la retraite en dehors des conditions réglementaires se sont adressés au conseil d'Etat qui vient de se prononcer pour leur réintégration. Ils ont attendu assez longtemps, car c'est M. Constans qui avait commis cette illégalité pendant le dernier mois de son ministère, et le conseil

d'Etat ne s'est prononcé que la semaine dernière.

Avis à ceux qui peuvent se trouver dans le même cas.

Une dépêche de Vienne (Autriche), publiée par le Daily Chronicle, donne des détails sur le complot tramé par les anarchistes pour faire sauter l'hôtel Rothschild, récente et magnifique construction dans le voisinage de l'hôtel de l'ambassade d'Angleterre.

Un individu, dont l'identité n'a pas encore été établie, avait loué, il y a quelques semaines, un logement en face, de l'autre côté de la rue.

Ses allures paraissant suspectes, la police fit chez lui une perquisition qui amena la découverte d'une grande quantité de bombes chargées de dynamite et d'autres matières explosibles, dont la disposition indiquait clairement qu'elles étaient destinées à être employées contre l'hôtel Rothschild. On garde le plus grand secret sur cette affaire, et on a défendu aux journaux d'en parler.

L'INCENDIE DE L'ÉGLISE DE JOINVILLE-LE-PONT. — De l'enquête à laquelle s'est livré le commissaire de police de Joinville-le-Pont, il semble résulter que les voleurs ont arrosé de pétrole ou d'une autre essence minérale les matériaux, débris de meubles, livres, etc., qu'ils avaient amoncelés au milieu de la sacristie.

On aurait déjà des indices sur les auteurs de ce vol. Ils seraient au nombre de cinq, dont deux seraient des habitants de Joinville-le-Pont. Ces deux individus sont recherchés.

LA DYNAMITE A LONDRES.

La police a recueilli des indications certaines sur les individus qui ont dernièrement déposé des machines infernales dans plusieurs gares de Londres.

15 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE SECRET DU CHATEAU DE ROCNOIR

Deuxième partie.

HUIT ANS APRÈS.

VI. — DIEU ET LE ROI. (Suite)

Ce fut en vain que les partisans de la république envoyèrent des émissaires dans les campagnes pour y souffler l'esprit de révolte. Ils disaient aux paysans que les prêtres et les nobles s'opposaient au nouveau gouvernement de Paris et aux idées nouvelles parce que le changement serait favorable au peuple.

Les paysans répondaient: — Depuis bien des siècles, nous vivons tranquilles et heureux avec les nobles et les prêtres, défenseurs du trône et des autels; nous voulons les garder.

Un nouvel ordre ne tarda pas à arriver de Paris, qui porta le comble de l'exaspération générale et confondit entièrement la cause du peuple, de la noblesse et du clergé.

On connaît le décret concernant la conscription, la résistance de Saint-Florent sous l'impulsion de Cathelineau, le saint d'Anjou, la levée de boucliers dirigée par Stofflet, le concours généreux et héroïque de MM. de la Rochejacquelein et de Lescuré; qui, à la tête de la noblesse que les républicains cherchaient à calomnier, s'offrit généreusement en holocauste pour soutenir les enfants du peuple que la conscription menait à la boucherie; marcher au secours du roi qu'on privait de sa liberté pour le conduire à l'échafaud; défendre les prêtres auxquels on voulait imposer le serment constitutionnel et l'apostasie.

Le marquis de Rocnoir se trouvait à côté de Henri de la Rochejacquelein, lorsque ce jeune et vaillant général, à la bataille de Saumur, voyant qu'il fallait, pour décider du sort de la bataille, emporter sur l'heure une redoute qui était vivement défendue par les républicains, jeta son chapeau au milieu du camp ennemi en s'écriant:

— Qui va me le chercher? Tous s'élançèrent aussitôt.

Mais le marquis de Rocnoir, brave entre ces braves, arriva le premier, tua deux ennemis, reçut au bras un coup de feu et s'empara du chapeau du général.

La bataille était gagnée.

En souvenir de cet acte héroïque, Henri de la Rochejacquelein fit don au marquis de Rocnoir du

chapeau qu'il avait arraché aux mains des ennemis. M. de Rocnoir put à juste titre être heureux et fier de ce trophée.

Le courage et le dévouement reçurent leur récompense.

Le jeune général sans peur et sans reproche ordonna de poursuivre les bleus, qui tremblaient devant ces brigands qu'ils avaient autrefois tant méprisés.

C'est que la levée de boucliers qui avait commencé avec des jeunes gens armés de bâtons et de mauvais fusils, combattait pour Dieu.

Les généraux vendéens ne s'enivrèrent pas de leur victoire après la prise de Saumur, qui fit tomber entre leurs mains plusieurs milliers de fusils et quatre-vingts pièces de canon.

Pour assurer le succès, pour que la Vendée ne fût pas écrasée sous le nombre des assaillants, il fallait gagner de proche en proche de nouveaux adhérents, réunir les efforts communs, marcher sur Paris et délivrer le roi.

On avait appris que, dans les environs de la ville du Mans, plusieurs gentilshommes, avec le concours du clergé et des paysans, étaient disposés à joindre leurs efforts aux combattants de la Vendée. Mais leur bonne volonté était sans effet, parce qu'un homme énergique faisait défaut pour organiser la résistance.

La Rochejacquelein, ayant jeté les yeux autour

de lui et cherché un homme à la fois intrépide et prudent, ne tarda pas à fixer son choix sur le marquis de Rocnoir.

Il y avait du danger à accepter cette mission. Le marquis partit aussitôt.

Un jour s'était à peine écoulé que le marquis de Rocnoir arrivait au château de Bernay, chez M. de Bordigny, dont on connaissait le dévouement à la cause du droit, de la justice, de la famille royale.

Afin de se soustraire à la surveillance et aux attaques des bleus, il fut résolu que les réunions auraient lieu, le soir, dans une aile du château où M. de Bordigny se retirait pour se livrer à l'étude avant le repos.

C'est une habitude fâcheuse de se laisser aller à de longues études pendant la nuit. Il vaut bien mieux se lever de grand matin, même pendant l'hiver, que de subir le charme d'un feu flamboyant qui invite à un travail trop prolongé et qui nuit à la santé. Cependant, en cette circonstance, cette habitude servit d'abord les projets de M. de Bordigny, car on ne s'étonna pas d'apercevoir de la lumière dans les appartements, à une heure avancée de la nuit.

Après quelques jours de réunion, les domestiques du château commencèrent à s'apercevoir d'un mouvement extraordinaire. L'un d'eux, ayant remarqué un homme qui lui paraissait suspect parce qu'il se glissait le long des murs, le suivit et

Etude de M^e LE BARON, notaire
à Saumur,
successeur de M^e LAUMONIER.

A VENDRE JOLIE PROPRIÉTÉ

A la Chaise, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent,

Comprenant :

MAISON, grand jardin potager, terre et bois, le tout en un seul tenant d'une contenance de 3 hectares 85 ares, joignant MM. de Montlaur et Thoreau et la route de Gennes.

S'adresser, pour traiter, à M^e LE BARON, notaire. (140)

Direction générale de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre.

VENTE D'ARBRES SUR PIED

Provenant de la route nationale n° 152.

Le MARDI 11 mars 1884, à une heure de l'après-midi, dans une des salles de la Mairie de Saint-Lambert-des-Levés, il sera procédé à la vente, aux enchères publiques et en 10 lots, de 163 acacias provenant de la route nationale n° 152 et compris entre les bornes 13^k 5, commune de Saint-Lambert-des-Levés, et 31^k 9, commune des Rosiers.

Pour la composition des lots, voir les affiches.

Pour tous renseignements, s'adresser, soit au bureau des Domaines, rue du Pavillon, n° 1, soit à l'Administration des Ponts-et-Chaussées, à Saumur.

Saumur, le 3 mars 1884.

Le Receveur des Domaines,
(162) L. PALUSTRE.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1884,

UNE MAISON

Rue Haute-Saint-Pierre,

Composée de 14 pièces meublées et de diverses dépendances.

S'adresser à M. DAROUSSAT, rue Haute-Saint-Pierre, n° 29, Saumur.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1884,

BEAU ET VASTE

MAGASIN

Rue du Port-Cigongne.

S'adresser à M^e DUPUY-LIBRETON, même rue. (86)

FOURRAGES A VENDRE

S'adresser à M^e DELAUNAY, huissier,
62, quai de Limoges. (166)

A VENDRE

VOITURE DE VOYAGE presque neuve. — Occasion.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER DE SUITE

Un MAGASIN de Mercerie ET D'ÉPICERIE

Situé à Saumur, dans une des principales rues.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire à Saumur. (150)

A CÉDER PRÉSENTMENT

FONDS D'ÉPICERIE Et DÉBIT de VIN.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

JUMENT BAIE, 6 ans, garantie, attelée et montée, très-vite au trot, chez M. DE MARCONNAY, à la Coutancière, et, pour renseignements, chez M. RAIMBAULT, maréchal, rue de la Fidélité, 40, à Saumur. (141)

Manufacture de Pianos et Orgues
12 Médailles d'honneur.

L'ÉPICIER

RUE DE LA PRÉFECTURE, 26, ANGERS.

M. GAND, l'un des accordeurs de la maison, est en ce moment à Saumur.

Adresser les demandes au bureau du journal.

AVIS

L'Usine à Gaz de Saumur se charge de faire toutes installations et fournitures d'appareils d'éclairage et de chauffage par le gaz, moyennant une location mensuelle, variant de 0 fr. 25 à 2 fr., suivant l'importance des objets loués, non compris le compteur. (732)

ON DEMANDE un apprenti
pour Mercerie et Rouennerie.

S'adresser à M. LEPAGE, rue de la Tonnelle. (149)

AU GAGNE-PETIT NOUVEAUTÉS

M. PETIT-SALMON demande un
apprenti.

UN MÉNAGE demande une place, le mari comme **jardinier**, la femme comme **femme de service**.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE une femme pour faire le service de femme de chambre; bonne lingère et connaissant le service d'intérieur.

S'adresser au bureau du journal.

UNE CUISINIÈRE, âgée de 45 ans, demande une place.

S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME se propose pour cirer les parquets, entretenir les maisons, faire le jardinage et soigner les malades le jour et la nuit.

S'adresser au bureau du journal.

En cours de publication
DANS LE

JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil littéraire illustré

Qui paraît tous les Dimanches :

L'Assassinat du Pont-Rouge

Par CHARLES BARBARA.

VEUVE ET VIERGE

Par EMILE CHEVALIER.

10 CENT. LE NUMÉRO DE 16 PAGES
Chez tous les libraires.

ABONNEMENTS :

DÉPARTEMENTS : 1 an, 8 fr.; 6 mois, 4 fr. — Pour tous les pays faisant partie de l'union postale, 1 an, 8 fr. 50, 6 mois, 4 fr. 25.

La collection se compose actuellement de 51 volumes et renferme les ouvrages des meilleurs écrivains contemporains.

NOTA. — Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande affranchie.

BUREAUX, place Saint-André-des-Arts, 11, PARIS.

DAVEAU, DOREUR

Rue du Puits-Neuf, 14, SAUMUR.

VENTE AUX PRIX DE FABRIQUE
De GLACES nues, encadrées et à vitrage
POUR DEVANTURES DE MAGASINS.

Gravures Françaises, Anglaises et Aquarelles, aux prix des Éditeurs.

Dorure de Cadres et d'Appartements, tarifées au mètre.

Demander le Tarif.

GRANDS MAGASINS
DE

L'ÉPICERIE MODERNE

Rue et Place du Marché-Noir.

L. ALLORY

SAUMUR.

LIBRAIRIE ABEL PILON

SEUR

A. LE VASSEUR, S

33 - Rue de Fleurus - 33

PARIS

Fr. par mois

par mois

Envoi franco des Catalogues

LIBRAIRIE - GRAVURES - MUSIQUE

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 5 MARS 1884.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
Clôture précé ^{de}	Dernier cours.		Clôture précé ^{de}	Dernier cours.		Clôture précé ^{de}	Dernier cours.		Clôture précé ^{de}	Dernier cours.	
3 %	76 25	»	Est	740	»	Obligations.			Gaz parisien	513	»
3 % amortissable.	77 27	»	Paris-Lyon-Méditerranée.	1237 50	1242 50	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	513	»	Est	349 50	351
3 % (nouveau)	76 52	»	Midi	1130	»	— 1865, 4 %	519	»	Midi	358	»
4 1/2 %	107 50	107 60	Nord	1687 50	1695	— 1869, 3 %	408	»	Nord	365	»
4 1/2 % (nouveau)	105 85	105 97	Orléans	1310	»	— 1871, 3 %	392 50	392 75	Orléans	357 50	357 25
Obligations du Trésor.	505	»	Ouest	815	»	— 1875, 4 %	515	»	Ouest	357 75	357 75
Banque de France.	5150	5145	Compagnie parisienne du Gaz.	1427 50	1435	— 1876, 4 %	514 75	514 75	Paris-Lyon-Méditerranée.	362 50	363
Société Générale	481 25	480	Canal de Suez.	2040	2032 25	Bons de liquid. Ville de Paris.	529	»	Paris-Bourbonnais	362	»
Comptoir d'escompte	940	»	C. gén. Transatlantique.	487 50	490	Obligations communales 1879.	448	»	Canal de Suez.	572	»
Crédit Lyonnais	546 25	547 50				Obligat. foncières 1879 3 %	445	»			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1230	»				Obligat. foncières 1883 3 %	340	»			
Crédit mobilier	310	»									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans (Service d'Hiver)		Ligne de l'Etat (Service d'Hiver modifié depuis le 1 ^{er} octobre 1883)								
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY			MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR					
Heures	Minutes	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.			
3	58	8 05	8 50	1 05	3 00	6 55	9 45			
6	55	6 15	9 01	1 16	3 16	7 13	10 07			
8	56	6 23	9 10	1 25	3 30	7 22	10 20			
1	32	6 38	9 27	1 42	3 47	7 35	10 33			
3	32									
7	15									
10	36									
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.		SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS		THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR		MONTREUIL-BELLAY - POITIERS venant d'Angers.		POITIERS - MONTREUIL-BELLAY allant à Angers.		
Heures	Minutes	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte soir.
3	21	6 05	7 55	8 56	3 50	7 10	1 53	8 35	5 50	12 10
8	37	7 03	8 40	9 09	4 02	7 58	2 49	9 33	6 28	12 55
9	37	7 14	8 51	9 18	4 16	8 27	3 14	9 53	6 55	1 38
12	48	7 27	9 03	9 45	4 27	9 23	4 44	10 47	8 01	2 27
4	44	7 46	9 16	10 33	5 03	9 55	4 25	11 17	8 38	3 13
7	4					10 32	4 56	11 52	9 24	4 09
10	24									

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur,